
Adresses des administrateurs du département de la Drôme à la Convention nationale, lors de la séance du 28 brumaire an III (18 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresses des administrateurs du département de la Drôme à la Convention nationale, lors de la séance du 28 brumaire an III (18 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. pp. 338-339;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18312_t1_0338_0000_4

Fichier pdf généré le 04/10/2019

Séance du 28 brumaire an III (mardi 18 novembre 1794)

Présidence de LEGENDRE (de Paris) (1)

1

Les administrateurs du département de la Drôme^a, les administrateurs du district d'Arras, département du Pas-de-Calais^b, de La Réole, [Bec-d'Ambès]^c, de l'Esparre [Bec-d'Ambès]^d, de Sisteron [Basses-Alpes] et l'agent national^e, les juges des tribunaux de district de Beziers, Hérault^f; de Grasse, Var^g; de l'Adour, Hautes-Pyrénées^h; de Périgueux [Dordogne] et le commissaire nationalⁱ, le juge de paix et les assesseurs du canton de l'Isle-Jourdain, Gers^j, les membres des comités révolutionnaires de Vitry-sur-Marne [ci-devant Vitry-le-François, Marne]^k, du Bausset [Var]^l, d'Apt, Vaucluse^m, les conseils généraux des communes de Graulhet, Tarnⁿ, de Sete [Hérault]^o, de Lavaur [Tarn]^p, de Librevault-sur-Cher, ci-devant Saint-Amand [Cher]^q, les municipalités de Canteleu, Seine-Inférieure^r, de Barcelonnette, Basses-Alpes^s. Les membres composant les sociétés populaires de Bugue, Dordogne^t, de Montagne-sur-Sorgue, ci-devant Saint-Affrique, Aveyron^u, d'Entrechaux, Vaucluse^v, Belle-Isle-en-Mer, Morbihan^w, de Pradelles, Haute-Loire^x, d'Argenton, Indre^y, d'Autun, Saône [et-Loire]^z, de Congy, Marne^{a'}, d'Argentan, Orne; de Saliès, Haute-Garonne^{b'}, de La Carneille, Orne^{c'}, de Langon [Bec d'Ambès]^{d'}, de Laon [Aisne]^{e'}, de Damazan [sur-Arize], Ariège^{f'}, d'Apt, Vaucluse^{g'}. Les communes de Clermont, Puy-de-Dôme^{h'}, de Saint-Marcel, Eure^{i'}, de Firmin et Vineuil, Oise^{j'}, de Mesnil-sous-Vienne [Eure]^{k'}, de Gentilly, Paris^{l'}; de Buis, Drôme^{m'}, de Beaumont, Puy-de-Dôme^{n'}, Yvoy, Ardennes^{o'}, la section du Mont-Blanc [Paris]^{p'}, applaudissent à l'Adresse de la Convention au peuple français, à ses glorieux travaux et à la justice qu'elle a fait succéder à la terreur, ils l'invitent à rester à son poste et à maintenir le gouvernement révolutionnaire, ils

vouent à l'infamie et à la mort les êtres immoraux et sanguinaires et jurent de ne reconnoître d'autre centre d'union et d'autre point de ralliement que la représentation nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

a

[Les administrateurs du département de la Drôme à la Convention nationale, s. d.] (3)

Citoyens Représentans

Nous avons lu et admiré votre dernière adresse au peuple français.

Les principes que renferme cet ouvrage sublime sont gravés dans nos coeurs.

Le peuple depuis longtems courbé sous un sceptre de fer respire enfin sous l'ombrage tutélaire de la justice des lois.

Législateurs, grâces éternelles vous soient rendues, que dans la tombe des infames triomvirs descendent leurs vils partisans, tous les dilapidateurs de la fortune publique, tous ces êtres gorgés de sang dont les farouches regards ne peuvent supporter le flambeau de la justice : atteignés par des lois severes la degoutante immoralité et l'honteuse oisiveté.

Premiers magistrats du peuple de ce département, nous lui présenterons sans cesse vos bienfaits : avec lui nous nous rallierons toujours à la Convention nationale et jamais nous ne verrons et n'aurons qu'elle pour centre commun.

Législateurs, restés au poste ou vous retiennent vos vertus, n'en descendés que lorsque l'edifice du bonheur public sera assis sur des bases solides et si la République devoit encore

(1) P.-V., XLIX, 272. *Débats*, n° 786, 813.

(2) P.-V., XLIX, 257-258. *Bull.*, 30 brum. Manque l'adresse de la commune d'Argentan [Orne].

(3) C 324, pl. 1399, p. 41. *Bull.*, 28 brum.

être menacée, comptés sur le peuple de la Drôme.

Pères et souverains de la patrie, respect, soumission entière à vos loix, attachement inviolable à la représentation nationale dont nous n'avons reconnus et ne reconnoitrons jamais que la seule autorité; voila nos voeux, voila nos sermens et jamais le parjure n'aprocha de nos coeurs.

DULOZ, *président*, REGNAN, *secrétaire greffier*
et 5 autres signatures.

[*Extrait du procès-verbal des séances de l'administration de la Drôme, séance publique du 1^{er} brumaire an III*] (4)

D'après l'invitation qui lui en avoit été faite un membre a soumis à l'administration la rédaction d'un projet de lettre de félicitation et de remerciement à la Convention nationale sur sa dernière adresse au peuple français.

L'administration applaudissant aux principes contenus dans cette lettre et qui sont ceux individuels des membres qui la composent,

Considérant que le devoir et la reconnoissance lui sont une loi supreme de manifester à la représentation nationale le juste tribut de son admiration pour ses immortels travaux.

Arrête à l'unanimité, qu'elle adopte en son entier le projet d'adresse présenté par un de ses membres et que par ce courier ladite adresse sera envoyée au président de la Convention nationale avec invitation d'en faire donner lecture au Sénat français,

Arrête en outre que la dite adresse sera la suite du présent, consignée sur ses registres comme un monument de son respect, de son attachement et de sa reconnoissance envers la représentation nationale et ont les administrateurs signés au registre.

Collationné, REGNAN, *secrétaire*.

b

[*Les administrateurs du district d'Arras à la Convention nationale, sur l'événement du 21 brumaire, le 21 brumaire an III*] (5)

L'opinion publique vient de remporter sa bataille de Fleurus.

La brèche était ouverte, le terrorisme avait amoncelé autours de lui tous ses serpents, le crime adossé au nom colossal de Jacobin avoit osé proposer la lutte de corps à corps avec le peuple et ses représentants.

Mais tels est le destin de tous les conspirateurs et de tous les forfaits : il s'eclipsent devant

le genie protecteur de notre république naissante, comme des ombres légères. Hier les Jacobins existoient, leur audace inspirait, répandait encore la terreur à l'innocence paisible, aujourd'hui ils ne sont plus et la liberté leur survit toujours.

L'haleine dévorante qui depuis un an dessechoit les principes, s'est évanouie devant les rayons de la vertu, que l'arbitraire, se [*illisible*] de l'oppression cache donc sa tête hideuse dans la tombe du dictateur;

Une étincelle électrique partie de la masse du peuple vient de faire crever ce sombre nuage dont le sein renfermait la foudre meurtrière et qui ne pesait sur l'opinion publique que pour la soulever sans cesse et la déchirer par des convulsions toujours rénaissantes.

Qu'un horizon de bonheur s'offre maintenant à tous les regards que la République voie sa base d'airain appuyée sur des loix immuables, parce qu'elles sont emanées des principes qui ne changent jamais en dépit des travestissements bizarres dont les affubloient nos anciens decemvirs.

Vous méritéz, Législateurs, une couronne civique et nous vous l'offrons digne de vous, dans cette ivresse de joie que répand autour de nous la victoire qui sera l'époque la plus glorieuse dans l'histoire de vos travaux.

Anathème aux factieux, gloire à la Convention triomphe pour les droits du souverain : voici les cris unanimes dont Arras retentit aujourd'hui et dont nous nous rendons les echos auprès de vous.

Les administrateurs du district d'Arras,
BILLION, LE COQ, NORMOY, LE ROY, ANGLIES,
BARBET, CLAIRET, HOURNE, *secrétaire.*
Pour copie conforme.
HOURNE.

c

[*Le conseil général et l'administration du district de La Réole à la Convention nationale, le 3 brumaire an III*] (6)

Égalité, Liberté.

Citoyens Représentants,

Il est donc enfin détruit ce système de terreur qui a quelque temps épouvanté la France et menacé sa liberté; ce système inventé par un affreux machiavélisme pour abrutir les esprits, flétrir les coeurs, comprimer la pensée, abêtir les hommes et ressusciter parmi nous le despotisme le plus avilissant!

Elle luit donc, enfin, pour les français après tant de fluctuations, de tourmentes et d'agitations intestines, cette aurore du bonheur que leur promet le règne de la justice et que leur assurent votre courage et le retour des vertus

(4) C 324, pl. 1399, p. 42.

(5) C 324, pl. 1399, p. 20. *Moniteur*, XXII, 530; *Bull.*, 28brum.; *J. Fr.*, n° 785.

(6) C 324, pl. 1399, p. 44.